

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **5 décembre 2022** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 5 personnes représentant le public

Absences motivées : Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

358-12-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l’unanimité

359-12-2022 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 5 décembre 2022 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

- 12.1 Avis de motion du règlement CV. 577 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel
- 12.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 577 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

Adoptée à l’unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

360-12-2022 3.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

361-12-2022 3.2 Séance extraordinaire du 16 novembre 2022

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

362-12-2022 3.3 Consultation publique du règlement CV. 575 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 575 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

363-12-2022 4.1 Assurances générales – Renouvellement 2023

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2023 de la police d'assurances générales de la ville et qu'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée à émettre le paiement à la FQM Assurances, pour un montant de **68 109.74 \$** taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

364-12-2022 4.2 Nominations – Comités du conseil municipal

ATTENDU QUE certains comités du conseil municipal ne sont pas à jour.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE le maire fait partie *ipso facto* de tous les comités;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel accepte la nomination faite par le maire, Gaétan Gravel, des responsables assignés aux divers comités du conseil composés des membres suivants :

Comités du Conseil	Élus responsables
HYGIÈNE DU MILIEU	1. Richard Blouin 2. Stephen Subranni 3. Sylvie St-Georges
GESTION FINANCIÈRE SÉCURITÉ PUBLIQUE TRANSPORT ET CIRCULATION URBANISME	1. Sylvie St-Georges 2. Richard Blouin 3. Stephen Subranni
LOISIRS ET CULTURE CENTRE SPORTIF ET CULTUREL BRANDON	1. Stephen Subranni 2. Julie Croisetière 3. Julie Tessier
AGIR MASKINONGÉ GESTION DU BARRAGE À SAINT-DIDACE	1. Richard Blouin 2. Sylvie St-Georges
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LANAUDIÈRE (ARMVFPL) FORÊTS LANAUDIÈRE	1. Richard Blouin
NOUS EXISTONS	1. Richard Blouin
ÉGLISE FABRIQUE	1. Richard Blouin
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE) MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA) VILLE AMIE DES ÂÎNÉS (VADA) CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) POLITIQUE DE PROTECTION D'AGRESSION ENVERS LES ENFANTS	1. Christian Paquin Coutu 2. Julie Croisetière 3. Julie Tessier

Adoptée à l'unanimité

365-12-2022 4.3 Mandat 2023 pour la Cour municipale – Bélanger Sauvé

ATTENDU QUE la ville a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC de D’Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la ville considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE la ville mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la ville relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la ville préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la ville auprès de la Cour municipale de la MRC.
- le tout pour un montant global et forfaitaire de **2 250 \$** plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT

4.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt CV. 576

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV. 576 relatif à la dépense et l'emprunt de 1 600 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau, était fixée selon les délais prévus par la Loi, au 5 décembre 2022 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée;

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au règlement CV. 576.

366-12-2022

4.5 Avis de motion du règlement CV. 579 – Animaux

AVIS DE MOTION est donné par Julie Tessier, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 579 concernant les animaux.

367-12-2022

4.6 Dépôt du premier projet de règlement CV. 579 – Animaux

ATTENDU QUE des erreurs apparaissent et des oublis ont été faits dans le règlement CV. 563 concernant les animaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 579 concernant les animaux.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE le conseil de la ville adopte le projet de règlement CV. 579 concernant les animaux, tel que déposé;

QUE le présent règlement remplace et abroge le règlement CV. 563.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 30 novembre 2022

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 novembre 2022 sous la cote « Bordereau no. 12-2022 ».

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2022

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2022.

368-12-2022

6.2 Comptes à payer au 30 novembre 2022

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 novembre 2022, des chèques numéros 6945 à 6997 totalisant **157 110.56 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 novembre 2022, des chèques numéros 6912 à 6944 incluant les prélèvements mensuels des numéros 5046 à 5103 totalisant **816 693.87 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

369-12-2022

6.3 Avis de motion du règlement CV. 578 – Taxation 2023

AVIS DE MOTION est donné par Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement C.V. 578 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2023.

370-12-2022

6.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 578 – Taxation 2023

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée pour adopter le projet de règlement CV. 578 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2023.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 578 décrétant l'imposition des taux de la taxation, de la tarification des services municipaux et des modalités de paiement pour l'année 2023, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

371-12-2022 7.1 Nomination d'un coordonnateur et d'un coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence pour 2023

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il convient de nommer le coordonnateur et le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Saint-Gabriel pour l'année 2023;

QUE le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soit nommé coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la Ville de Saint-Gabriel pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

372-12-2022 7.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

CONSIDÉRANT la *Loi sur la sécurité civile* édictant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray est appelé à intervenir en situation d'urgence dans les municipalités pour lesquelles elle détient la compétence en matière de sécurité incendie et d'organisation des secours;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 344-12-2018, la Ville de Saint-Gabriel a adhéré à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile permettant d'offrir ou de recevoir une aide pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres de tout organisme participant;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Cléophas-de-Brandon et Saint-Gabriel-de-Brandon désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*

(RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C- 27.1) pour adhérer à ladite entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide lié au processus de sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, l'entente modifiée relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité

373-12-2022

7.3 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et désirent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du *Code municipal du Québec* et l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la Ville de Saint-Gabriel a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU'il convient que la Ville de Saint-Gabriel autorise la MRC de D'Autray à utiliser les sommes provenant du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer l'entente relative au coordonnateur des mesures d'urgence avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes;

QUE la MRC de D'Autray soit autorisée à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

374-12-2022 8.1 Autorisation de signature – SAAQ

ATTENDU QUE monsieur Simon Gariépy exerce la fonction de directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel et, à ce titre, est officiellement désigné pour conclure toutes les transactions auprès de la SAAQ, pour et au nom de la ville.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE l'autorisation accordée à monsieur Simon Gariépy soit reconduite pour l'année 2023;

QUE monsieur Gariépy soit autorisé à faire les transactions en utilisant le mode de paiement « porter au compte »;

QU'en l'absence de monsieur Simon Gariépy, la direction soit aussi autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Gabriel, tous les permis, transactions et documents relatifs aux véhicules appartenant à la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

375-12-2022 9.1 Mandat à EXP – Plans et devis pour les travaux de réfection d'une portion du chemin du Domaine

ATTENDU QUE les services d'infrastructures doivent être prolonger afin de desservir les lots visés par un éventuel projet d'hébergement;

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal mandatent la firme EXP afin d'effectuer les plans et devis qui mèneront aux travaux de réfection d'une portion du chemin du Domaine.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT 9.2 Dépôt du rapport mensuel d'exploitation des eaux usées de juillet, août et septembre 2022

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période de juillet, août et septembre 2022.

376-12-2022 9.3 Octroi de contrat – Compteurs d'eau

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la la fourniture et l'installation de compteurs d'eau;

ATTENDU QUE les résultats obtenus se présentent ainsi :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes inclus)
Les compteurs Lecomte inc.	75 045.70 \$
Brébeuf Mécanique de procédé inc.	Non reçu

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau à Les compteur Lecomte inc. pour un montant de **75 045.70 \$**, taxes inclus.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

377-12-2022 10.1 Membre soutien – Coopérative solidarité santé du Grand Brandon

ATTENDU QUE la participation des autorités municipales dans un processus collaboratif s'avère d'une importance capitale pour la faisabilité d'un projet d'envergure;

ATTENDU QUE l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise une municipalité locale d'accorder une aide à toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a accordé à titre d'aide à la coopérative de solidarité santé du Grand Brandon un paiement par anticipation de sa quote-part pour les frais de constitution ainsi que les dépenses de démarrage.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la demande à la coopérative de solidarité santé du Grand Brandon d'inscrire la Ville de Saint-Gabriel comme membre soutien considérant la contribution annuelle adoptée par la résolution 062-03-2022.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

378-12-2022 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 novembre 2022

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT

11.2 Dépôt du certificat d'absence de demande de participation référendaire – Règlement CV. 575 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24

Le greffier dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation référendaire concernant le second projet de règlement CV. 575 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24.

379-12-2022

11.3 Adoption du règlement CV. 575 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2022 pour adopter le projet de règlement CV. 575 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 575 a eu lieu le 7 novembre 2022;

ATTENDU QU'après la séance de consultation publique, le conseil a adopté le deuxième projet de règlement CV. 575;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire déposé par le greffier concernant le règlement CV. 575.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 575 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la zone C-24, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

380-12-2022

11.4 Octroi de contrat de gré à gré – Collecte et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du règlement CV. 555 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Gabriel permet d'octroyer de gré à gré un contrat comportant une dépense entre **25 000 \$** et le seuil décrété par règlement ministériel.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer de gré à gré le contrat de collecte porte-à-porte et du transport des matières résiduelles de la Ville de Saint-Gabriel pour la période couvrant le 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 aux Entreprises Claude Beausoleil inc. pour un montant de **132 625.04 \$** taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

381-12-2022 **11.5 Octroi de contrat – Collecte et transport des matières organiques (compost)**

ATTENDU QUE la MRC de D’Autray a été mandaté pour procéder à un appel d’offres public pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières organiques (compost) pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE les résultats obtenus se présentent ainsi :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (incluant les taxes)
EBI Environnement inc.	603 772.25 \$

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d’octroyer le contrat de collecte porte-à-porte et du transport des matières organiques (compost) de la Ville de Saint-Gabriel pour 2023, 2024 et 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit EBI Environnement inc. pour un montant de **603 772.25 \$** incluant les taxes.

Adoptée à l’unanimité

382-12-2022 **11.6 Octroi de contrat – Fournaise au gaz propane**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la remplacer la fournaise électrique pour une fournaise au gaz propane à l’hôtel de ville;

ATTENDU QUE les résultats obtenus se présentent ainsi :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes en sus)
Bédard	Non reçu
Thermomax	28 580 \$

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d’octroyer le contrat pour la fournaise au gaz propane à Thermomax pour un montant de **28 580 \$** (taxes en sus);

QUE cette dépense soit affectée au Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l’unanimité

383-12-2022 **11.7 Octroi de contrat – Génératrice**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la remplacer l’installation d’une génératrice à l’hôtel de ville;

ATTENDU QUE les résultats obtenus se présentent ainsi :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes en sus)
Rondeau Électrique inc.	46 500 \$
Les Entreprises JF	51 150 \$

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer l'installation d'une génératrice à Rondeau Électrique inc. pour un montant de **46 500 \$** (taxes en sus);

QUE cette dépense soit affectée au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

RETIRÉ 12.1 Avis de motion du règlement CV. 577 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

RETIRÉ 12.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 577 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel

384-12-2022 12.3 Carte citoyenne – Sentiers Brandon 2022-2023

ATTENDU QUE la carte citoyenne sera à nouveau introduite lors de la saison estival 2023 à la Plage de Saint-Gabriel, afin de privilégier les résidents de la Ville de Saint-Gabriel et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon en leur permettant d'y avoir accès gratuitement;

ATTENDU QUE les Sentiers Brandon ont comme mission première d'encourager et de favoriser l'exercice physique et les activités de plein air pour la population de la Ville de Saint-Gabriel et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent les Sentiers Brandon à utiliser la carte citoyenne de la Ville de Saint-Gabriel pour offrir l'accès gratuit aux résidents;

QU'à cette fin, la Ville de Saint-Gabriel fournisse la liste des cartes citoyennes de la ville, et non le matériel informatique;

QU'une aide financière de **2 000 \$** soit accordée aux Sentiers Brandon.

Adoptée à l'unanimité

385-12-2022 12.4 Demande pour les Championnats Jeunesse NORAM 2023 – Sentiers Brandon

ATTENDU QUE les Championnats Jeunesse NORAM 2023 auront lieu les 25, 26 et 27 février 2023 aux Sentiers Brandon;

ATTENDU QUE l'organisme demande le foyer extérieur de la ville pour la tenue de l'évènement.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de prêter gratuitement un foyer extérieur;

QUE l'organisme obtienne l'autorisation et suivre les recommandations de monsieur André Roberge, chef préventionniste du Service Incendie de la ville, pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

386-12-2022 12.5 Entente avec le Centre sportif et culturel de Brandon – Gestion de services alimentaires et de bar à la plage pour la saison estivale 2023

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, ainsi que la direction, soit monsieur Michel St-Laurent ou madame Mireille Bibeau, à signer l'entente avec le Centre sportif et culturel de Brandon pour la gestion de services alimentaires et de bar à la plage pour la saison estivale 2023.

Adoptée à l'unanimité

387-12-2022 12.6 Demande d'aide financière – AQDR Brandon

ATTENDU QUE l'organisme AQDR Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leurs activités;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **100 \$**.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **100 \$** à l'AQDR Brandon.

Adoptée à l'unanimité

388-12-2022 12.7 Remboursement de 35 % pour l'été 2022 – Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **1 123.50 \$**, fait à l'ordre de Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour trente-cinq (35) jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'été 2022.

Adoptée à l'unanimité

389-12-2022 12.8 Remboursement de 35 % pour la saison 2021-2022 – Association d'Hockey Mineur Saint-Gabriel

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque pour un montant de **2 205 \$** à l'ordre de l'Association d'Hockey Mineur Saint-Gabriel, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

390-12-2022 12.9 Soutien du bureau d'information touristique 2023 – Chambre de commerce Brandon

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent une hausse de 6,9 % de la contribution financière pour le maintien des opérations du bureau d'information touristique de Brandon pour l'année 2023 pour un montant total de **13 817.66 \$**, payable en février 2023.

Adoptée à l'unanimité

391-12-2022 12.10 Paiement du loyer du bureau d'information touristique 2023 – Chambre de commerce Brandon

ATTENDU QUE l'entente de partage du coût du loyer du Bureau d'information touristique conclue en 2005 entre les municipalités de Mandeville, de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel a été renouvelée en 2020 pour une période de cinq ans.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la reconduction du paiement annuel de deux mille dollars (**2 000 \$**) pour l'année 2023;

QU'à cet effet, la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre le paiement annuel du loyer du Bureau d'information touristique au montant de deux mille dollars (**2 000 \$**) à l'ordre de la Chambre de commerce Brandon.

Adoptée à l'unanimité

12.11 Journées de la persévérance scolaire 2023

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil reconnaissent la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre ville. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS 2023 afin que notre ville soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023 par le biais de nos outils de communication (médias sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);
- B. Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre ville, nous nommons madame Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadrice en la matière;
- C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :
 - Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
 - Accueil d'étudiants stagiaires;
 - Proposition d'activités parents-enfants;
 - Remise de bourses d'études, de cartes d'encouragement, etc.;
 - Investissement dans la bibliothèque municipale;
 - Mise en place de corridors scolaires;
 - Marques de reconnaissance aux finissants de notre collectivité;
 - Marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
 - Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;
 - Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES;
 - Autres actions;

- D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La ville s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité

393-12-2022 12.12 Course des p'tits flocons 2023 – Cible Famille Brandon

ATTENDU QUE dimanche le 29 janvier 2023, l'organisme Cible Famille Brandon fera une activité étant la Course des p'tits flocons, en même temps que les Floconnades;

ATTENDU QUE l'organisme demande la fermeture de la circulation sur les rues suivantes pour la durée de l'événement des Floconnades, soit un peu avant 9 h et jusqu'à 15 h, dimanche le 29 janvier 2023 :

- sur la rue Monday (de la rue Dequoy à la rue St-Joseph);
- sur la rue St-Joseph (de la rue Monday à la rue Beausoleil)

ATTENDU QUE l'organisme demande la fermeture de la circulation sur les rues suivantes pour la durée de la Course des p'tits flocons, soit de 10 h à 11h dimanche le 29 janvier 2023 :

- une voie complète sur la rue Monday jusqu'à la rue de Lanaudière (la voie qui donne directement sur le stationnement des ambulances);
- une voie sur la rue de Lanaudière jusqu'à la rue Beausoleil;
- la rue Beausoleil;
- une voie sur la rue St-Pierre jusqu'à la rue Monday;
- une voie de la rue St-Joseph à la rue Beausoleil;
- une voie de la rue Dequoy entre la rue Beausoleil et la rue Monday.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accueillent favorablement cette demande et accordent l'autorisation à Cible Famille Brandon de procéder aux fermetures de rues mentionnés ci-dessus;

QUE le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, s'assure de fournir et d'installer des barricades et des cônes qui indiquent la fermeture des rues aux endroits appropriés;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux autres services d'urgence (ambulance et pompier).

Adoptée à l'unanimité

394-12-2022 12.13 PAC rurales – Aménagement d'un restaurant et d'un bar pour la saison estivale 2023

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) de la MRC de D'Autray;

ATTENDU QUE l'obtention d'aide financière viendrait rendre possible la réalisation d'un projet pour le développement de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE le directeur générale, monsieur Michel St-Laurent, soit et est par la présente, autorisée à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer l'aménagement d'un restaurant et d'un bar pour la saison estivale 2023.

Adoptée à l'unanimité

395-12-2022 12.14 PAC rurales – Aménagement d'une surface de dek hockey au parc Patrick-Gendron

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales) de la MRC de D'Autray;

ATTENDU QUE l'obtention d'aide financière viendrait rendre possible la réalisation d'un projet pour le développement de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE le directeur générale, monsieur Michel St-Laurent, soit et est par la présente, autorisée à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer l'aménagement d'une surface de dek hockey au parc Patrick-Gendron.

Adoptée à l'unanimité

396-12-2022 12.15 Demande de subvention 2023 pour le camp de jour estival – Emploi d'été Canada

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs sportifs et culturels, madame Julie Paquin, à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada en rapport avec les besoins en personnel pour la saison estivale 2023 du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

397-12-2022 12.16 Appui au règlement d'emprunt numéro 12 – Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon

ATTENDU QUE le 17 novembre 2022, la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon a adopté le règlement numéro 12 décrétant une dépense de **7 642 317 \$** et un emprunt de **7 642 317 \$** pour des travaux de rénovation dans l'ensemble du bâtiment du Centre sportif et culturel de Brandon;

ATTENDU QU'en conformité avec les exigences des articles 607 du *Code municipal* et 468.38 de la *Loi sur les Cités et Ville*, un règlement d'emprunt adopté par une régie

intermunicipale doit être approuvé par résolution de chacune des municipalités dont le territoire est soumis à la juridiction de cette régie.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil appuient le règlement numéro 12 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon décrétant une dépense de **7 642 317 \$** et un emprunt de **7 642 317 \$** pour des travaux de rénovation dans l'ensemble du bâtiment du Centre sportif et culturel de Brandon;

QU'à cette fin, la ville ne subisse aucune hausse de quote-part.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

398-12-2022 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 5 décembre 2022 soit levée à 21h10.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 6^e jour de décembre 2022.

Gaétan Gravel
Maire